Touraine insertion

Guide pratique

Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)

I pour Insertion

A pour Activité

E pour Economique

À savoir avant de commencer à lire

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) est un dispositif financé par l'**Etat**.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Je dois **vérifier mon éligibilité** auprès de mon conseiller référent.

En Indre-et-Loire, il existe **3 Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion** (ETTI) **:**

ergos actual insertion

humando

ID'EES INTERIM

Le contrat de travail me donne **des droits** et **des obligations**.

Le temps d'accompagnement est obligatoire.

Qu’est-ce que l’IAE ?

L’Insertion par l’Activité Economique (IAE) permet aux personnes **sans emploi** de bénéficier d’**un accompagnement social et professionnel.**

Un accompagnement social, c’est aider une personne à résoudre des difficultés de la vie quotidienne. Par exemple :

- Je recherche un accès au soin
- Je cherche un logement
- Je souhaite une voiture, scooter, vélo électrique, trottinette
- Je souhaite apprendre le français

Un accompagnement professionnel, c’est aider une personne à trouver un emploi ou à évoluer dans son métier. Par exemple :

- Je cherche un travail
- Je cherche une formation
- Je souhaite découvrir des métiers

Qu’est-ce que l’IAE en Entreprise de Travail Temporaire d’Insertion (ETTI) ?

L’Insertion par l’Activité Economique (IAE) en Entreprise de Travail Temporaire d’Insertion permet aux personnes **sans emploi** de bénéficier d’**un contrat de travail.**

Ce contrat de travail est un **Contrat de Travail Temporaire.**

Les **heures de travail** sont écrites dans mon **contrat de travail**.

Mon contrat peut être :

- **à temps plein**
- ou **à temps partiel**

Avec ce **Contrat de Travail Temporaire,** je travaille :

➔ Dans les entreprises

Je signe un **Contrat de Travail Temporaire** avec mon employeur (ETTI) pour chaque mission en entreprise.

Je signe mon contrat de travail dans un délai de 48h.

Qu’est-ce que l’IAE en Entreprise de Travail Temporaire d’Insertion (ETTI) ?

- **Je suis payé** pour **chaque heure** travaillée.
- **Je signe** et **je complète** un relevé d’heures.
- Je reçois mon salaire le **11** de **chaque mois.**
- Si je ne travaille pas, **je ne suis pas payé**.

Avec ce **Contrat de Travail Temporaire** :

- Je me déplace seul pour aller à l’entreprise.
- Je respecte les consignes et règles de sécurité de l’entreprise.

Un **contrat** = Une **mission**

Une **mission** = **Heures de travail** à réaliser

Qu’est-ce que l’IAE en Entreprise de Travail Temporaire d’Insertion (ETTI) ?

Durant votre parcours, vous avez :

Des actions de formation qui permettent d’ :

- Acquérir des connaissances
- Acquérir une qualification

Des Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (stage) qui permettent de :

→ Découvrir un secteur d’activité

→ Confirmer un projet professionnel

→ Initier une démarche de recrutement

Qu’est-ce que l’IAE en Entreprise de Travail Temporaire d’Insertion (ETTI) ?

Pour mon **inscription**, je dois apporter :

- Carte d’identité
- Carte vitale
- RIB
- Justificatif d’inscription (France Travail, RSA, AHH, ASS…)
- Justificatif de domicile (moins de 3 mois)
- Permis de conduire

L’IAE est **un tremplin** pour

Une formation

Un emploi *(CDI, CDD…)*

Ce dispositif a une durée de **24 mois**.

Qu’est-ce que l’IAE en Entreprise de Travail Temporaire d’Insertion (ETTI) ?

Après mon inscription, je passe **une visite médicale**.

- Je passe la visite médicale dans les 3 mois. (sauf exception)

L’entreprise de Travail Temporaire me donne des **Equipements de Protection Individuel** (EPI).

Les **EPI** sont des vêtements ou du matériel pour me protéger.

C’est gratuit.

Par exemple :

- Chaussures de sécurité
- Casque

À l’agence, je passe un test de sécurité.

Je fais ce test sur un ordinateur.

Qui peut avoir un contrat en Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) ?

Je suis :

→ Bénéficiaire du RSA (Revenu de solidarité active)

→ Allocataire ASS (Allocation de solidarité spécifique)

→ Allocataire AAH (Allocation aux adultes handicapés)

→ Réfugié statutaire, bénéficiaire d'une protection temporaire, protégé subsidiaire ou demandeur d'asile.

→ Personne sans hébergement ou hébergée ou ayant un parcours de rue

Qui peut avoir un contrat en Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) ?

Je suis :

- Parent isolé
- Senior (+ 50 ans)
- Jeune (– 26 ans)
- DETLD (Demandeur d'emploi de très longue durée) + 24 mois

France Travail

- Travailleur en situation de handicap
- Résident QPV Quartier prioritaire de la politique de la ville
- Sortant de détention ou personne placée sous main de justice

- Sans mobilité

Vos droits

Avec un contrat de travail IAE, j’ai le droit à un accompagnement.

Selon mes besoins, cet accompagnement m’aide à être autonome dans :

- Mon projet professionnel
- Mon logement
- Ma santé
- Ma garde d’enfants
- Mes moyens de transports

Vos droits

Avec un contrat de travail IAE, j’ai le droit à un contrat de travail.

Avec un contrat de travail, j’ai le droit à :

- Un salaire (SMIC en vigueur)

+ Indemnité de Fin de Mission (IFM)

- Des congés payés

- Droit à la retraire

- Droit à l’allocation chômage

- Droit à la mutuelle (à partir de 414h travaillées)

Vos engagements

- Je signe un contrat de travail
- Je viens au travail
- Je respecte les horaires
- Je fais des démarches pour trouver un travail
- Je vais à tous mes rendez-vous d’accompagnement

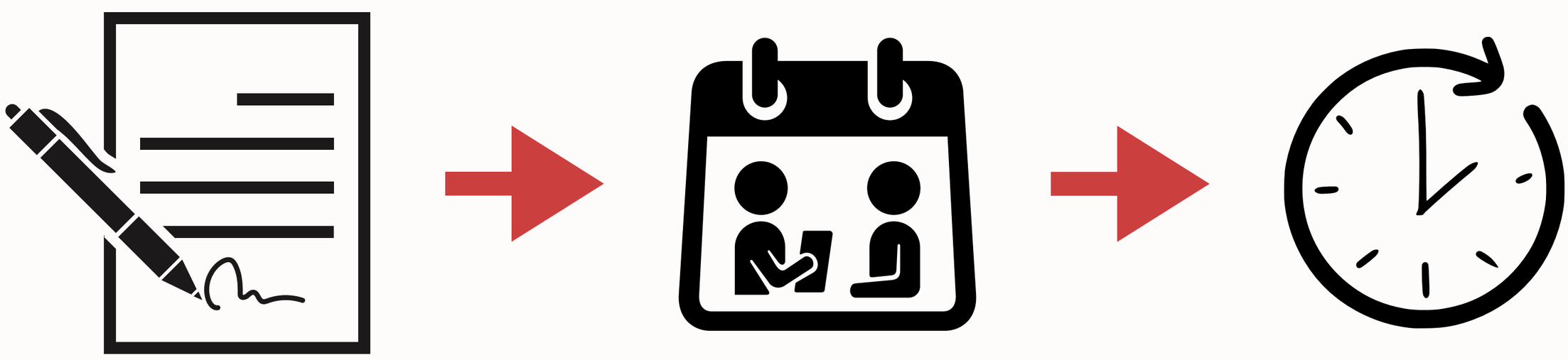

Si je ne respecte pas mes engagements :

- Le contrat peut être arrêté

Comment faire pour trouver un contrat en insertion ?

Contacter votre conseiller(ère)

Par exemple :

→ Conseiller France Travail

→ Conseiller Mission Locale

→ Conseiller Cap Emploi

→ Référent RSA

→ Assistante sociale

Les Entreprises de Travail Temporaire d’Insertion (ETTI) en Indre-et-Loire

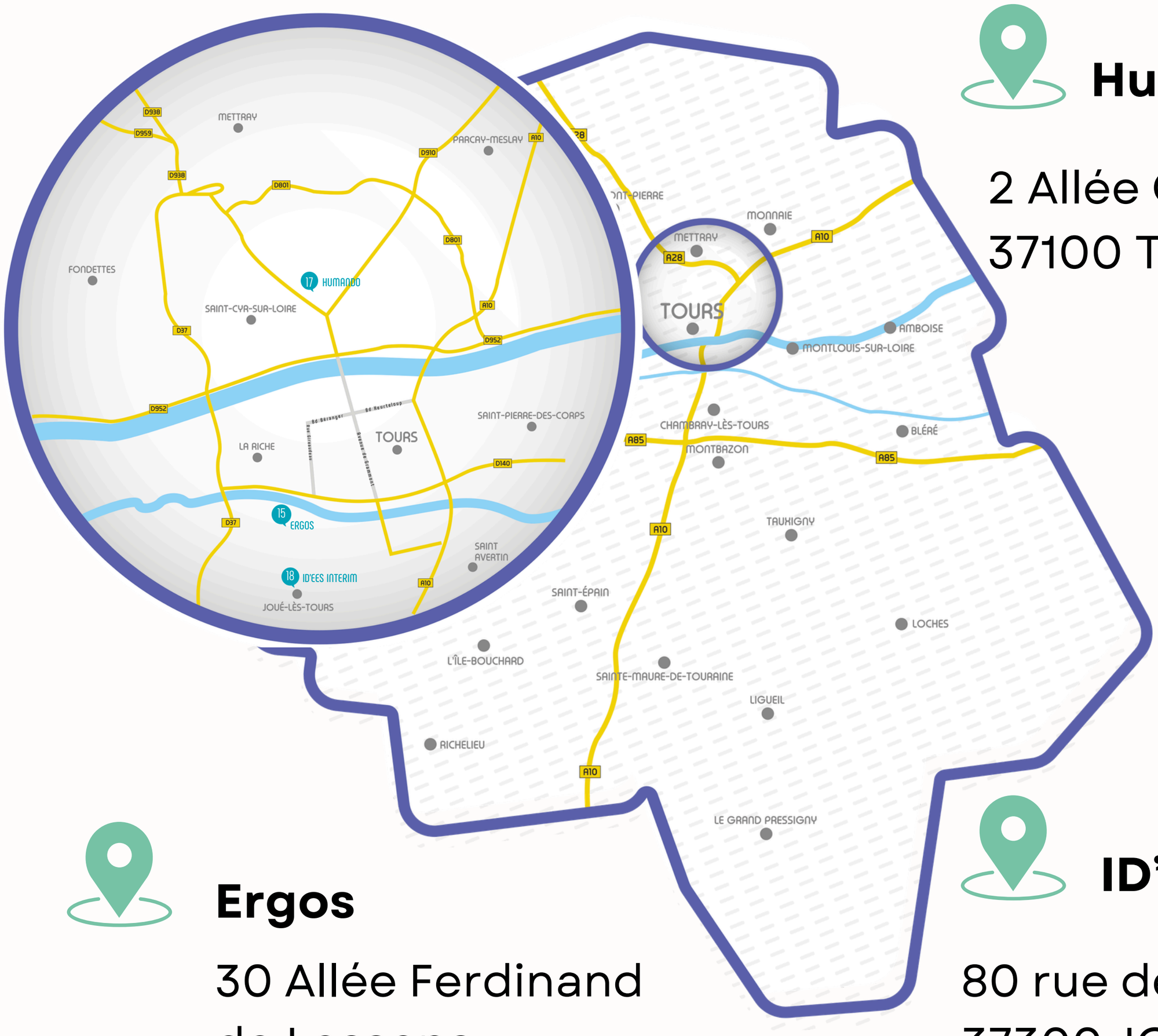

Humando

2 Allée Colette Duval
37100 TOURS

Ergos

30 Allée Ferdinand de Lesseps
37200 TOURS

ID’EES intérim

80 rue de Chantepie
37300 JOUE-LES-TOURS

En attendant votre rendez-vous :

Faites une recherche en cochant ETTI sur :

Les emplois de l’inclusion

Découvrez le pas à pas des emplois de l’inclusion juste ici

Touraine insertion

Contactez-nous !

contact@touraine-insertion.org

Cofinancé par l'Union européenne

VILLE DE TOURS

TOURAINE LE DÉPARTEMENT

La DDETS
Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités

Région Centre-Val de Loire